RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01369
Numéro SIREN : 753 112 986
Nom ou dénomination : ZENGO

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2024 sous le numéro de dépôt A2024/003750

David HACQUIN
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale de CHAMBERY
Siren 489 727 206 00034

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE L'APPORT DEVANT ETRE EFFECTUE A LA SOCIETE ZENGO PAR MONSIEUR JEAN CHRISTOPHE PENT

Aux associés de la société ZENGO,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par Monsieur **Jean Christophe PENT**, concernant les apports de titres devant être réalisés à la société **ZENGO** par **Monsieur Jean Christophe PENT,** j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L223-9 du Code de Commerce.

La valeur des titres apportés a été arrêtée dans le traité d'apport en nature signé par les représentants des entités concernées au mois de mars 2024. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission : ces diligences consistent, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.

2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.

3. Conclusion.

Cité de l'entreprise – 725 bd Robert Barrier – 73100 Aix-les-Bains
Téléphone : 04.79.54.58.96 - email : [redacted]

1 PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par **Monsieur Jean Christophe PENT**, lors de l'augmentation de capital de la société **ZENGO**, vise à reprendre l'activité de la société **FLO** et ainsi permettre d'augmenter le capital de la société.

1.2. Présentation des sociétés et/ou des parties et intérêts en présence

1.2.1. Personnes physiques apporteuses

L'augmentation du capital de la société **ZENGO** va être effectuée par l'apport des titres de la société **FLO** actuellement détenus par :

- Monsieur Jean Christophe PENT d[redacted] à [redacted] demeurant [redacted]

- La société ZENGO Société « **ZENGO** », société par actions simplifiée au capital de 650 700 euros dont le siège social est [redacted] sous le numéro d'immatriculation 753 112 986 au registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE (38000).

1.2.2. Société bénéficiaire **ZENGO**

Conformément aux statuts, la société **ZENGO** est une Société par Actions Simplifiée au capital de 650 700 euros ayant son siège social 112 rue des Myrtilles – ORNON (38520) - Immatriculée sous le numéro 753 112 986 au RCS de GRENOBLE.

1.2.3. Société **FLO** dont les titres sont apportés

La société **FLO** est une Société par Actions Simplifiée au capital social de 7 700 euros, dont le siège social est 112 rue des Myrtilles – ORON (38520) - Immatriculée sous le numéro 424 896 835 au RCS de GRENOBLE.

Son capital, composé de 770 actions de 10 euros de valeur nominale chacune détenue par :

- Monsieur **Jean Christophe PENT** pour 732 actions
- La société **ZENGO** pour 38 actions

Constituée pour une durée de 99 années qui expirera le 04 novembre 2098, ses activités principales sont l'acquisition de tous biens et droits immobiliers ainsi que la construction, l'aménagement et l'entretien des biens sociaux, la gestion et l'exploitation desdits biens par tous moyens et notamment par la prise à bail et l'exploitation de meublés.

1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport :

L'apport sera réalisé avec effet à la date de l'augmentation de capital de la société **ZENGO**.

Il est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L. 223-33 du code de commerce.

En application des dispositions de l'article 150-0 B Ter du code général des impôts, les apporteurs entendent bénéficier du report automatique d'imposition de la plus-value dégagée à la suite de l'échange de leurs titres respectifs de la société **FLO** contre les titres émis au titre de l'augmentation de capital de la société **ZENGO**.

En application de l'article 810-I du code général des impôts, l'apport est exonéré de droit d'enregistrement.

1.3.2. Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'opération d'apport est subordonnée à l'approbation du traité d'apport décidant consécutivement de l'augmentation du capital de la société **ZENGO.**

1.3.3. Rémunération de l'apport

En rémunération des apports, il sera attribué à Monsieur **Jean Christophe PENT** 6 474 actions de 100 euros de valeur nominale complétée d'une prime d'apport de 296.50 euros soit un total de 396.50 euros par action émise.

1 .3 .4 Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4. Présentation de l'apport

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

L'apport n'implique pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.4.2. Description de l'apport

Les titres de la société **FLO** dont l'apport est envisagé à titre de l'augmentation du capital de la société **ZENGO**, ont été évalués à leur valeur réelle estimée à 2 567 000 euros, soit 3 507.92 euros par action apportée.

Ainsi :

- 732 actions **FLO** seront apportées par Monsieur **Jean Christophe PENT** pour une valeur de 2 567 000 euros.

2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, mes travaux ont consisté en :

- Prise de connaissance générale des entités, du contexte juridique et économique de l'opération ;
- Consultation des documents juridiques relatifs à cette opération ;
- Entretien avec le dirigeant ;
- Réalisation de différents contrôles afin de me prononcer sur la réalité des apports ;
- Contrôle de la valeur des apports pris individuellement (vérification de la réalité des actifs apportés, notamment de l'existence, de la propriété et de la nature des biens apportés) ;
- Vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de minorer la valeur des apports ;
- Approche directe de la valeur des apports ;
- Obtention d'une lettre d'affirmation de la direction, confirmant que l'absence d'évènements postérieurs de nature à affecter la valeur des apports.

3. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 2 567 000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

AIX LES BAINS, le 15 mars 2024

HACCOUN David

Signé numériquement par HACCOUN David
DN : cn=HACCOUN David, c=FR, o=HACCOUN David, email=david@alpesexperts.com
Date : 2024.03.15 16:28:50 +01'00'

David HACCOUN
Commissaire aux apports

[redacted]

[redacted]